

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 25

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

peu ; on alla ensuite chercher de l'eau à la fontaine, utile pour la première fois, et on en fit boire à Mouton.

Quand l'aveugle entendit aboyer son chien, quand il sentit debout dans ses deux mains tremblantes le pauvre Mouton, il chercha tout autour de lui le libérateur de son ami, de son compagnon, de son enfant.

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria-t-il, quand on l'eut placé devant le jeune médecin ; mon Dieu ! pourquoi suis-je aveugle ?

Il fouilla, tout ému, dans sa poche, et il en tira un briquet phosphorique qu'il mit dans la main de son bienfaiteur !



Les membres d'un de nos tribunaux de district, profitant de quelques jours de vacances, décidèrent de faire en corps, l'huissier et le greffier compris, une course dans les Alpes.

Le St-Bernard fut choisi comme but de cette excursion.

Au retour, pleins de gaité et d'entrain, ils s'arrêtèrent dans un village valaisan où leur attention fut attirée par une mise publique en plein air. Tous s'approchèrent et remarquèrent dans les mains du crieur une hallebarde qui paraissait fort ancienne et constituait une vraie curiosité.

« A dix-sept francs, ... à dix-sept francs, criait l'homme fier d'avoir cette précieuse arme dans les mains, ... à dix-sept francs ! ...

L'un de nos juges examine plus attentivement encore, s'approche d'un de ses collègues et lui dit à l'oreille :

« Savez-vous que cette hallebarde est remarquable ; je ne m'y connais pas beaucoup, mais je suis certain que le docteur M., qui est très amateur des vieilles armes, en donnerait bien 40 francs ! »

Et sur cette réflexion, il fait signe au crieur en lui disant : dix-sept soixante. »

— A dix-sept francs soixante... A dix-sept francs soixante.

Personne n'ajoutait rien.

Sur ces entrefaites, le président de la commune s'approcha de nos touristes avec un plateau où per-lait un bon vin, le leur offrit gracieusement, et leur dit :

« Pardon, messieurs, permettez-moi de vous demander si vous savez bien ce que vous misez ? »

— Mais, nous misons la hallebarde.

— C'est une erreur, messieurs, vous ne misez que le droit de la porter dans la procession de la prochaine fête Dieu.

Nos juges se regardèrent, l'huissier prêta l'oreille.... tableau !...

C'est là un ancien usage local, ajouta le maire valaisan, qui remonte à près de trois siècles et dont l'histoire serait trop longue à vous raconter.

Tout à coup on entend crier : « dix- sept francs soixante dix. » Un des assistants venait d'ajouter dix centimes.

« A dix-sept francs soixante-dix... » adjugé.

— Eh bien, me voilà délié, dit le juge en s'apprêtant à vider son verre.

— Pas précisément, lui répond celui qui dirigeait

la mise ; suivant la règle, si le dernier enchérisseur vient à mourir dans l'année ou à être gravement empêché, c'est l'avant-dernier enchérisseur qui porte la hallebarde.

Voilà donc cette arme qui sera pour le magistrat touristique une véritable épée de Damoclès jusqu'à la prochaine fête Dieu.

Comme il doit prier pour que le ciel accorde au dernier enchérisseur la santé et la vie !

Allez miser des hallebards maintenant !



PUBLICATIONS.

Rau tau plau, rau tau plau, rau tau plau, rrrrau !

La municipalité fâ savâi que ti cliau que n'arant boutzi lè perte dè lau z'adze por lo quiense dè mai, saran boutzi à lau frais. — Rrrrau !

Rau tau plau, rau tau plau, rau tau plau, rrrrau !

Clliau que voliant refère la tchîvra dau borni d'amont, devetront soumechounâ et dere su lo papâi à guïéro clia tchîvra se montera tant qu'au doze de mâ. — Rrrrau !

Rau tau plau, rau tau plau, rau tau plau, rrrrau !

La municipalité à petits et grands fâ savâi que la faire dè la St-Metzî ne sè tindra tant que ne lai ara pas mè dè bîte po lai alla. — Rrrrau ! L. F.



LARGEUR ET PROFONDEUR DU DANUBE. — Il est difficile d'indiquer les points choisis par l'état-major russe pour le passage du Danube ; mais quelques données sur sa largeur et sa profondeur permettront de tirer des conclusions en faveur des facilités offertes par tel ou tel point du fleuve.

La largeur du Danube est très variable ; on sait, en effet, combien le fleuve est resserré aux Portes-de-Fer, et combien il s'élargit aussitôt après avoir vaincu cet obstacle. Sa largeur va toujours en augmentant à partir de Turnu-Séverin, de manière que, vis-à-vis de Widdin, c'est à peine si d'une rive on peut distinguer la rive opposée. Voici, d'ailleurs, les distances précises en plusieurs localités. Près des ruines du pont de Trajan (Turnu-Séverin), 1,155 mètres de largeur. A Routschouk, Turtukâi et Siliștrîe, 750 mètres. A Rahova, bras principal, 540 mètres. A Braila, bras principal, 487 mètres. A l'embouchure du Séreth, 900 mètres. — La profondeur du fleuve varie de dix à quarante mètres.

L. MONNET.

PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Fournitures pour bureaux, banques et administrations. — Registres, réglure et reliure. Timbrage du papier à lettres. — Impressions diverses : cartes de visite, têtes de notes, factures, enveloppes avec raison de commerce, cartes pour banquets, soirées et convocations. Étiquettes de vins. — Fournitures de dessin ; papier Canson en rouleaux et en feuilles ; papiers teintés et couleurs anglaises.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY.